

ADMINISTRATION COMMUNALE D'ANDERLECHT
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE /BÂTISSSES
M. G. Van Goidsenhoven
Echevin du Développement de la Ville
Département Urbanisme
Place du Conseil, 1
B-1070 BRUXELLES

V/réf. : 49736
N/réf. : AA/AH/AND-2.244/s.595_CT
Annexes : /

Bruxelles, le

Monsieur l'Echevin,

Objet : ANDERLECHT. Rue du Transvaal, 69. Demande de permis d'urbanisme portant sur la mise en conformité d'un immeuble à appartements avec rez-de-chaussée commercial. Avis de la CRMS.

En réponse à votre lettre du 4 octobre 2016 sous référence, réceptionnée le 14 octobre, le dossier a été porté à l'ordre du jour de la CRMS du 9 novembre 2016.

La demande se situe dans la zone de protection du Mémorial National des Martyrs Juifs de Belgique, monument classé.

Le projet ne porte pas atteinte au bien protégé et à sa zone de protection : la CRMS ne formule dès lors pas de remarques particulières et recommande de respecter les prescriptions urbanistiques en vigueur.

Veillez agréer, Monsieur l'Echevin, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies à : B.D.U. – D.M.S. : Fr. Cordier
B.D.U. – D.U. : S. Buelinckx